



Saisie attribution blocqge au delà du montant

Par **bigbadaboum69**, le **23/01/2018** à **13:21**

Bonjour :)

J'ai eu une saisie attribution pour un montant de 1500 euros, (je ne conteste pas la procédure jusque là)

La dette étant dûe intérêts et frais d'huissier, j'ai payé le montant.

Cependant, le blocage pour la saisie attribution qui a été fait par la banque était de 2000 euros et non 1500, lorsque je demande à la banque une explication elle me dit qu'un huissier a parfaitement le droit de saisir plus que ce que le tribunal à ordonné c'est la loi, c'est dans le code monétaire et financier....

Est-ce exacte?

Lorsque je demande à mon banquier de justifier de l'article de loi qui en réfère je reste sans réponses.

Du fait que j'aie payé le montant de l'huissier, il va faire la main levée sur les 1500, mais comme c'est 2000 qui a été bloqué, comment puis avoir la certitude que la différence sera débloquée?

Merci pour vos réponses